

Compte-rendu du conseil d'école du lundi 17 octobre 2016

Personnes présentes :

Enseignants : Mme Loquet, Mme Bisson, M. Rochat

Représentants des parents d'élèves : M. Toutain, Mme Leroux Marjolène, Mme Leroux Anne-Sophie, Mme Guéri July

Représentants de la mairie : Mme Lepage, M. Pradel, Mme Duchemin

Personnes absentes : Mme Vergari, Mme Zunigas, Mme Cresson

1. Paiement de la classe de mer de 2016.

Le coût définitif du voyage était de 75,07€ par élève (après déduction de la subvention du Département). Au mois de novembre, l'école a remboursé les familles du trop-perçu du paiement de 125€ demandé avant le départ.

La participation financière de l'association « Les petits Condéens » prévue n'a pas été utilisée. Elle le sera pour un projet futur.

2 Projets pédagogiques, sorties et évènements pour l'année scolaire

■ Effectués :

- Vente des chocolats de Noël : l'opération a rapporté 335,60€ à la coopérative scolaire.
- Sortie de Noël le vendredi 16 décembre 2016. L'école s'est rendue au cinéma de Pont-Audemer pour assister à la projection du film d'animation *Balerina*.
- Soirée de Noël : elle s'est tenue le vendredi 16 décembre. Les élèves ont présenté leurs chants avant l'arrivée du Père Noël qui leur a remis un cadeau.

Organisation soirée : demande de la part des parents de placer des chaises dans la salle pour que le maximum de personnes puisse voir la scène.

■ En cours :

- Projet musique, intervention des bénévoles de l'association « Lire et faire lire », bibliothèque (projets annoncés et décrits lors du précédent conseil d'école)

■ A venir :

- Piscine (cette année encore, les élèves de grande section participeront en plus des trois classes élémentaires ; kayak au 3^{ème} trimestre pour la classe des CM1/CM2. (projets annoncés et décrits lors du précédent conseil d'école)
- La classe de CM1/CM2 se rendra au lycée agricole de Tourville sur Pont-Audemer le vendredi 7 avril pour assister à un spectacle de cirque préparé par les lycéens (spectacle réservé aux classes de CM2 de la nouvelle commune de Pont-Audemer). Possibilité de visiter la ferme pédagogique du lycée. Le transport est pris en charge. Pique-nique sur place.
- Sorties de fin d'année non-déterminées.

- Kermesse un samedi de juin.

3 Bilan de la réunion de travail concernant le document unique

Le groupe de travail s'est réuni le 17 novembre 2016 et a mis à jour le tableau de synthèse faisant apparaître l'identification des risques et la mise en œuvre des solutions.

Présentation de la fiche synthèse du document unique aux membres du Conseil d'école

4 Travaux et achats réalisés et demande de travaux et achats

Travaux et achats réalisés :

- installation de la nouvelle chaudière
- achat de la mallette PPMS
- achat de talkie-walkies pour le PPMS (exercice ou PPMS réel le cas échéant)

Demande de travaux et achat :

En lien avec le document unique :

- Remplacement de l'alarme incendie dans la classe de CM1/CM2
- Réparer la fuite d'eau du toit dans la classe de CM1/CM2
- Remplacement de la toiture amiantée au-dessus des toilettes à proximité de la classe de CE1/CE2
- Pose de dispositifs anti-pince-doigts
- Remplacer les ampoules des éclairages de sécurité (classe de CE1/CE2)
- Faire un ragréage du sol à l'endroit concerné (classe CM1/CM2)

En lien avec le PPMS :

- Pose d'un nouveau portail coulissant avec système de fermeture électrique (digicode...)
- Fermeture intérieure des portes des classes et/ou à défaut, fermeture intérieure de la porte du bureau et des portes du dortoir
- Pose d'un panneau « point de rassemblement » à l'extérieur à proximité du potager en face de l'école.

Autres

- Remplacer 3 néons (classe CE1/CE2)
- Réparer / remplacer le robinet de l'évier qui fuit (classe CE1/CE2)
- Réparer la poignée de porte qui accroche (classe de CM1/CM2) et le système de fermeture de la porte du bureau qui ne se ferme plus
- Réparation de la connexion internet
- Fenêtre à remplacer (classe de maternelle)
- Banc à réparer (classe de maternelle)
- Porte principale du dortoir ne ferme plus à réparer

5 Questions diverses

Pourquoi l'école n'a pas été fermée suite au cas de "gale" pour désinfecter les locaux ?

La réglementation de la conduite à tenir en cas de gale à l'école ne prévoit pas une fermeture de l'école pour désinfecter les locaux, elle peut se faire en cas d'épidémie avec autorisation. La réglementation prévoit en revanche le lavage de linge avec lequel le sujet malade est en contact, sans-objet en ce qui le

concerne. Elle prévoit aussi une éviction de 3 jours maximum après le traitement du sujet malade, mais pas pour les sujets en contact. Elle prévoit d'informer les familles. Ces points ont été respectés. Nous ajoutons qu'en cas de maladie contagieuse, un certificat médical doit obligatoirement être présenté à l'école, ce qui n'était pas le cas. Ainsi cette maladie ne nous a pas été confirmée, raison pour laquelle l'information donnée aux parents par précaution était rédigée au conditionnel. Aucun autre cas ne s'est avéré dans l'école.

Signatures des membres du Conseil :

The image shows seven handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains four signatures, and the bottom row contains three. The signatures are highly stylized and cursive, with some overlapping lines and loops. The first signature on the left is a simple, elongated stroke. The second signature has a circular element at the top. The third signature is a large, complex scribble. The fourth signature is a long, horizontal stroke with a loop at the end. The fifth signature is a smaller, more compact scribble. The sixth signature is a long, horizontal stroke with a loop at the end. The seventh signature is a large, complex scribble.